L'EXAMEN MEDICAL ET L'ASSURANCE-VIE

— Suite —

DEVOIRS DU CANDIDAT ENVERS LA SOCIETE

Celui qui désire faire partie d'une société de bienfaisance s'engage à observer et à respecter ses statuts lors de son admission. Les obligations qui en résultent sont nombreuses et comme il n'entre pas dans le cadre de ce travail de les énumérer toutes, je me permettrai de n'en signaler que les plus importantes et les plus sérieuses qui sont: sa demande d'admission, son examen médical et son observance des règlements.

Dans sa demande d'admission il lui est imposé des obligations importantes et dont la violation deviendrait une source d'ennui pour le sociétaire et la société.

La société de bienfaisance s'engage à donner l'assurance au plus bas prix possible, pourvu que certaines conditions soient strictement observées. Ainsi elle exige que ces membres observent la tempérance et la sobriété, surtout en ce qui concerne l'usage des boissons alcooliques; elle leur demande de ne pas s'exposer dans des entreprises téméraires et de ne pas exercer certains métiers ou professions dangereuses là où la vie est exposée; elle veut que le sociétaire s'éloigne des bagarres ou des conflits sérieux; elle lui demande de régler sa vie par une conduite honorable et une probité parfaite, et si le membre ne respecte pas ses engagements, il cause un préjudice grave à la société.

En second lieu, l'assuré est obligé de garantir son état physique en subissant favorablement l'examen médical. Les questions qui sont posées dans cet examen doivent être répondues avec la plus stricte exactitude, ne perdant pas de vue que les réponses devront guider les médecins sur la valeur du risque que la société doit encourir. Pour cela il faut que les déclarations, même minutieuses, soient données dans toute leur étendue, sans omission ou restriction, car celles-ci forment la base essentielle du contrat à intervenir entre la société et le sociétaire. S'il arrivait qu'elles fussent entachées de fraude ou de fausses représentations, les conséquences deviendraient désastreuses pour les intéressés, au point de les voir engagés dans des conflits déplorables. L'expérience prouve qu'un grand nombre de sociétaires, soit par ignorance ou par fraude, sont coupables de se présenter moralement et physiquement propres à faire assurer leur vie lorsqu'ils savent que délibérément ils commettent une injustice grave pour ne pas dire plus, envers ceux qui assurent leur vie. Ces membres s'exposent à des pénalités sérieuses, Dès que leur culpabilité sera reconnue ils se verront ignominieusement expulsés de la société, et si la découverte ne se fait qu'après leur mort, leurs bénéficiaires verront leurs réclamations refusées. La justice humaine va plus loin; si la fraude et le vol sont systématiquement organisés, les participants sont condamnés à une réclusion prolongée. Il ne faut pas être sous l'impression que la fraude reste impunie et à jamais introuvable. Bien peu de fausses déclarations restent cachées. Souvent, un simple incident a pour effet de les faire dévoiler et le risque encouru cause plus de préjudice que de bénéfices. Que les sociétaires ne s'exposent donc point à autant d'inconvénient, mais qu'ils fassent leurs déclarations honnêtement laissant aux autorités constituées, le soin d'apprécier la valeur de leur risque.

Après avoir demandé son admission et avoir subi favorablement l'examen médical, le candidat déclare devant les officiers et les membres qu'il s'engage à observer fidèlement les règles, règlements et statuts de la société. Cette dernière partie des devoirs de l'assuré est de rigueur, car le sociétaire ne devra pas croire que lorsqu'il a payé ses contributions fidèlement, que de ce moment ses obligations envers la société sont terminées. C'est sur la fidèle observance de ses règlements que la société se repose pour procurer aux membres les bénéfices qu'elle s'est engagée de lui donner. S'il arrivait que ses obligations ne fussent que partiellement observées, la société pourrait difficilement faire honneur à ses engagements. Lorsque j'exige du sociétaire le respect de ses obligations je ne lui demande pas l'exagération et l'outrance, mais je veux que les clauses les plus importantes de son contrat soient suivies et observées. Il n'est pas nécessaire d'être médecin ou actuaire pour bien connaître les circonstances qui abrègent la vie. Tout le monde sait quels sont les dangers à éviter et nous n'apprendrons rien à personne en disant, par exemple, que l'intempérance, les veillées prolongées, la vie intense sont autant de causes de diminution de la longévité de la vie. Que l'on s'inspire bien de ce fait: que la société ne pourra répondre à tous ses engagements, qu'en autant que ses membres conjointement et solidairement observeront les obligations qu'ils ont contractées.

Dr. Théo. Cypihot, M.C.

CAUSERIE MEDICALE

Hygiène des Yeux

Dieu voulut résumer les charmes de la femme
En un seul, mais qui fut le plus essentiel:
Il mit dans son regard tout l'infini du ciel.

F. COPPEE.

Fenêtres de l'âme, organes par lesquels se manifeste la vie intérieure dans ce qu'elle a de plus intime et de plus mystérieux, destinés à refléter les sentiments ou les pensées qui nous animent à charmer par leur éclat profond, velouté, troublant, les yeux constituent les joyaux les plus précieux et les plus nobles, mais aussi les plus délicats et les plus vulnérables.

La vue a la plus grande importance dans la vie de l'homme, elle le met en relation avec le monde extérieur, lui en fait apprécier les formes, les rapports et les beautés, éveille son imagination et entretient ses facultés intellectuelles d'après les impressions communiquées au cerveau par les nerfs optiques. Aussi n'est-ce pas sans raison qu'on regarde la cécité, c'est-à-dire la perte des yeux, comme le malheur le plus affreux qui puisse affliger l'humanité. Et pourtant! Combien de malheureux sont privés de lumière! Rien qu'en France, il y a 50,000 aveugles! et parmi eux 30 pour 100 doivent leur infirmités à l'ophtalmie purulente, maladie qui, la plupart du temps, pouvait être évitée. Ce chiffre d'un tiers se dresse comme une accusation terrible quand on sait que dans l'immense majorité des cas, ce malheur est dû à l'imprudence des parents, à l'insouciance de la nourrice, à l'incapacité de la sage-femme, car l'ophtalmie purulente prise à temps et traitée énergiquement, guérit presque toujours. Mais à quoi bon, pensent les braves gens, déranger un médecin pour un simple coup d'air (ils appellent cela ainsi!) Allez donc! nous guérirons bien cela avec de la camomille, du plantin, de la guimauve, de l'eau de roses, etc. voire même avec certain autre liquide naturel non moins merveilleux dont on imprégnera (ô horreur) les yeux du petit malade... Et si l'on songe que cette maladie est foudroyante et peut rendre aveugle en deux fois vingt-quatre heures, on est pris d'une immense piti pour l'infortuné petit être qui, né avec des yeux sains, est condamné à ne jamais y voir, faute d'avoir été soigné intelligemment quelques heures plus tôt! Que les mères et les sages femmes méditent cette leçon de choses, elle est terrible et ne doit pas être ignorée.

L'inexpérience, l'ignorance et les préjugés du public sont tels dans l'hygiène de la conservation de la vue que la plupart des cécités et des affections des yeux sont imputables à des erreurs de ce genre.

Pour ne citer que quelques exemples: combien de personnes savent qu'à partir d'un certain âge, lorsque apparaissent les premiers signes de presbytie, il importe de ne pas retarder le port des verres La plupart du temps on s'imagine bien faire en attendant le plus possible et on ignore complètement que ces atermoiements peuvent devenir le point de départ de troubles divers plus ou moins sérieux.

Il est de même pour la myopie. Beaucoup de personnes qui en sont atteintes sont persuadées qu'elles agissent sagement en portant, pour voir au loin, des verres d'un numéro relativement faible qui ne corrigent pas complètement leur myopie quand celle-ci est accentuée; d'autres croient qu'elles ne doivent pas porter de verres pour le travail, toutes sont étonnées quand le médecin leur conseille le contraire.

Hippocrate disait: "Tel est le corps, tels sont les yeux." En effet, tout ce qui fatigue le corps tout ce qui l'affaiblit, tout état diathésique retentit sur l'organe de la vision: l'alcoolisme, la tuberculose, le lymphatisme, l'arthritisme, la goutte, les affections cardiaques, l'albuminurie, le diabète, l'anémie, la chlorose, la grossesse, la ménopause, l'ataxie locomotrice produisent une localisation déterminée dans l'œil et souvent même la manifestation oculaire existe seule pour révéler au médecin l'état général latent.

Une des affections les plus fréquentes de l'adolescence ef qu'on rencontre surtout chez les jeunes filles lymphatiques, blondes, à peau blanche c'est la blépharite ciliaire, autrement dit l'inflammation du bord des paupières. L'état général devra être soigné avant tout, la propreté la plus absolue sera observée pour les yeux et on fera des lavages très chauds avec de l'eau boriquée à 2 pour 100 ou avec une infusion de thé ou de camomille. Tous les matins, on mettra un peu de la pommade au précipité rouge à 1 pour 100. En cas de démangeaisons, on remplacera par une pommade à l'acide picrique à 1 pour 100 Très souvent, on sera obligé de corriger par des lorgnons un vice de réfraction de l'œil chez les personnes atteintes de blépharite.

Les conjonctives sont également assez fréquentes: toutes sont dues à de mauvaises conditions d'hygiène, à la contagion directe, à la misère physiologique, à l'air confiné La prés